

Comité syndical du 9 mars 2017

Compte rendu

Présidence B. D'Aniello Rosa

Membres présents : 9

M. Gérard FAURAT, M. Vincent GUGLIELMI, Mme Virginie OSTOJIC, M. Joseph SOTGIU, M. Fernand FURST, M. André PRIVAS, M. Maurice OLAGNIER, M. Gilles PERRET, M. Pierre GONON, M. Vincent MOREL, M. Joseph JIMENEZ, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA

Autres : Murielle Papirnyk (chargé de mission SIGR)

1. Ordre du jour :

- Compte de gestion 2016
- Compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016
- Budget primitif pour l'exercice 2017
- Programme d'Actions de Prévention des Inondation PAPI Gier
- Etude Combe de l'Enfer Chamouy (St Romain en Gier)
- Aménagement du Gier à St Romain en Gier
- Commission d'appel d'offres
- GEMAPI
- Autres et questions diverses

Déroulement et décisions :

Madame la Présidente accueille les participants, ouvre ce comité syndical et constate que le quorum est atteint. Elle rappelle l'ordre du jour.

2. Compte de gestion 2016

Madame le Receveur Municipal a transmis au SIGR le compte de la gestion pour 2016. Il est conforme aux écritures du compte administratif pour ledit exercice et n'appelle aucune observation de sa part.

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner.

Adoption délibération 17-03 « Compte de gestion exercice 2016 » à l'unanimité.

3. Compte administratif 2016

A la clôture de l'exercice 2016, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	844 107,03
Recettes	967 396,22
Résultat de l'exercice 2016	123 289,19
Résultat reporté 2015	566 000,18
Résultat de clôture 2016	689 289,37

Section de fonctionnement

Dépenses	89 403,91
Recettes	281 782,00
Résultat de l'exercice 2016	192 378,09
Part affectée à l'investissement (1068) 2016	143 396,22
Résultat reporté 2015	233 396,22
Résultat de clôture 2016	282 378,09

Sous total

Résultat de clôture 2016 TOTAL	971 667,46
--------------------------------	------------

Le ROB présenté en CS du 20 février 2017 avait présenté une estimation de résultats provisoire de l'exercice et de clôture 2016, qui était identique aux éléments ci-dessus.

Mme D'Aniello Rosa quitte la réunion afin que l'assemblée procède au vote.

Adoption délibération 17-04 « Compte administratif exercice 2016 » à l'unanimité.

Mme D'Aniello Rosa rejoint la réunion suite au vote.

4. Affectation du résultat 2016

Pour l'année 2015, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 282 378,09 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à 689 289,37 €. Le résultat global de l'exercice s'élève donc à 971 667,46 €.

Il est proposé d'affecter la somme de 282 378,09 € correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement, à la section de fonctionnement au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ».

Le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 689 289,37 € est reporté au compte de recette 001 « résultats d'investissement reporté »

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner.

Adoption délibération 17-05 « Affectation des résultats de 2016 sur l'exercice 2017 » à l'unanimité.

5. Budget primitif pour l'exercice 2017

Le ROB a été présenté lors du CS du 20 février 2017, et le DOB a eut lieu. Le BP 2017 est présenté à travers du rapport du BP 2017 et du projet de BP, envoyés pour le CS du 9 mars 2017.

Le budget primitif 2017 se décompose en une section de fonctionnement équilibrée à 631 078,09 € et une section d'investissement équilibrée à 1 169 707,46 €.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement du budget 2017 sont en hausse de 57% par rapport à 2016 (39,8% pour les dépenses réelles).

L'évolution des principaux postes par rapport au budget total 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2016	Montant BP 2017	Evolution
011	Charges à caractère général	177 540,00	257 760,00	45,2%
012	Charges de personnel	72 700,00	93 600,00	28,7%
022	Dépenses imprévues	9 280,00	10 000,00	7,8%
65	Autres charges de gestion courante	9 400,00	14 500,00	54,3%
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
	Total dépenses réelles	268 920,00	375 860,00	39,8%
023	Virement à la section d'investissement	133 000,00	255 218,09	91,9%
	Total dépenses d'ordre	133 000,00	255 218,09	91,9%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	401 920,00	631 078,09	57,0%

Parmi les dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Le chapitre 011 comprend notamment :

- Etude de gouvernance et assistance juridique GEMAPI 40 000 €
- Compléments topographiques pour études d'aménagement, SPS, 20 000 €
- Entretien de la végétation 61 000 € et location de bennes pour évacuation des déchets verts et déchets 6 300 €
- Assurances (RC et multirisque habitation) 11 560 €
- Versement à des organismes de formation : adhésion ARRA, journées,
- Frais de notaires pour acquisitions, Frais d'enquêtes publiques, Annonces marchés publics,
- Divers pour site web, fourniture de petit équipement, frais de maçonnerie,
- frais de déplacement, Frais de repas,
- Participations dans le cadre de l'entente SEM SIGR 57 000 €

Les augmentations entre 2016 et 2017 concernent majoritairement les actions subventionnées suivantes :

- Etude GEMAPI subventions à hauteur de 80%
- Compléments topographiques subventions à hauteur de 80%

- Entretien de la végétation subventions à hauteur de 30 à 80% ainsi que le cumul des participations à l'intention de Saint Etienne Métropole, pour les actions menées dans le cadre de l'entente, des années précédentes.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Le chapitre 012 comprend notamment :

- cotisations URSAFF et aux caisses de retraite
- rémunérations.

Chargé de mission

Renfort éventuel à hauteur d'un mi temps administratif

Les subventions sont attendues à hauteur de 80%

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

On trouve dans ce chapitre des cotisations URSAFF et aux caisses de retraite, les indemnités.

Les recettes de fonctionnement

L'évolution des principaux postes par rapport au budget total 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chap	Chapitre	Montant total budget 2016	Montant BP 2017	Evolution
13	Atténuations de charges			
70	Produits services, domaine et ventes			
73	Impôts et taxes	185 964,00	187 500,00	0,8%
74	Dotations et participations reçues	125 956,00	161 200,00	28,0%
75	Autres produits			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
	Total recettes réelles	311 920,00	348 700,00	11,8%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
	Total recettes d'ordre	0,00	0,00	
002	résultat de fonctionnement reporté	90 000,00	282 378,09	213,8%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	401 920,00	631 078,09	57,0%

Les cotisations des communes membres s'effectuent par la voie de la fiscalisation et apparaissent ainsi au chapitre 73.

Concernant les communes de Saint Romain en Gier, Echaldas, Les Haies, Longes et Trèves, la communauté de commune de la région de Condrieu s'est substituée aux cinq communes citées pour le paiement des contributions. Le recouvrement des contributions à la communauté de communes de la région de Condrieu se fera par la voie de la budgétisation et apparaissent ainsi au chapitre 74. Les autres communes membres disposent d'un délai de 45 jours si elles souhaitent procéder à la mise en recouvrement de la contribution par budgétisation.

Les subventions apparaissent au chapitre 74 et sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, La Région, le Département, l'Etat.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement du budget 2017 sont en baisse par rapport à 2016.

Cela s'explique essentiellement par l'acquisition des habitations au Quartier St Lazare à Givors en 2016.

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2016	Montant BP 2017	Evolution
16	Remboursement d'emprunts			
20	Immobilisations incorporelles	240 200,00	530 000,00	120,6%
204	Subventions d'investissement			
21	Immobilisations corporelles	1 168 000,00	200 000,00	-82,9%
23	Travaux en cours	545 300,00	366 034,46	-32,9%
45	Opérations pour compte de tiers			
20	Dépenses imprévues	60 396,40	20 000,00	-66,9%
	Total dépenses réelles	2 013 896,40	1 116 034,46	-44,6%
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
	Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	
	Immobilisations incorporelles REPORTS		53 673,00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 013 896,40	1 169 707,46	-41,9%

Parmi les dépenses :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre comprend les frais d'études :

- maîtrise d'œuvre Aménagement du Gier à Saint Romain en Gier 220 000 €
- maîtrise d'œuvre Aménagement du Gier à Givors 180 000 €
- maîtrise d'œuvre Continuité écologique 20 000 €
- études et relevés topographiques pour maîtrise d'oeuvre 56 000 €
- étude Combe de l'Enfer à Saint Romain en Gier 24 000 €
- Provision éventuelle pour diagnostic de vulnérabilité 30 000 €

Les subventions sont attendues à hauteur de 50 à 80%

Il est à noter en reports sur ce chapitre :

- reports (étude d'aménagement du Gier à Givors 53 673 €)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ce chapitre comprend l'acquisition de terrain et les travaux de durée inférieure à 1 an.

Ce chapitre comprend :

- acquisition de terrains nus 100 000 €
- acquisition de terrains bâtis 100 000 €

La différence entre les exercices 2016 et 2017 s'explique essentiellement par la mise en œuvre de l'opération d'acquisition des habitations au Quartier Saint Lazare, à hauteur de 824 000,00 €, sur l'exercice 2016.

Sur l'exercice 2017, la démolition sera réalisée.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Ce chapitre comprend l'acquisition de terrain et les travaux de durée supérieurs à 1 an.

Ce chapitre comprend :

- agencement et aménagements de terrains 200 000 €
- déconstruction amiante et démolition habitations quartier Saint Lazare 140 000 €

Les recettes d'investissement

L'évolution des principaux postes par rapport au budget 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chap	Chapitre	Montant total Budget 2016	Montant BP 2017	Evolution
10	Dotation est fonds propres			
13	Subventions	1 171 500,00	225 200,00	-80,8%
16	Emprunts et dettes			
45	Opérations pour compte de tiers			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	143 396,22		

	Total recettes réelles	1 314 896,22	225 200,00	-82,9%
--	-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------

021	Virement de la section de fonctionnement	133 000,00	255 218,09	91,9%
40	Opération d'ordre de transfert entre sections			
41	Opérations patrimoniales			

	Total recettes d'ordre	133 000,00	255 218,09	91,9%
--	-------------------------------	-------------------	-------------------	--------------

001	résultat d'investissement reporté	566 000,18	689 289,37	21,8%
------------	--	------------	------------	-------

	TOTAL INVESTISSEMENT	2 013 896,40	1 169 707,46	-41,9%
--	-----------------------------	---------------------	---------------------	---------------

Les subventions sont accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, La Région, le Département, ainsi que, dans la cadre du PAPI (Programme d'Action Prévention Inondation) l'Etat.

La différence entre les exercices 2016 et 2017 s'explique essentiellement par la mise en œuvre de l'opération d'acquisition des habitations au Quartier Saint Lazare, et du montant de subvention accordé à hauteur de 824 000,00 €, sur l'exercice 2016.

Adoption BP 2017

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa propose au comité syndical l'approbation du budget primitif 2017, tel que détaillé ci-dessus, soit par section :

- en section d'investissement :1 169 707,46 €

- en section de fonctionnement : 631 078,09 €

Adoption délibération 17-06 « adoption du budget primitif 2017 » à l'unanimité.

6. Programme d'Actions de Prévention des Inondation PAPI Gier

De façon à présenter le projet de PAPI Gier devant la CMI (commission mixte inondation), Brigitte D'Aniello Rosa s'est rendue le 2 mars au Ministère de l'Environnement à Paris avec M Luc François et M Julien Padet. Ils ont effectué une présentation puis ont été questionné par les membres de la CMI. Le dossier a été félicité. Le PAPI Gier (2017-2022) est accordé.

Le PAPI Gier est composé de 7 axes :

- AXE 1 : Connaissance et conscience du risque
- AXE 2 : Surveillance et prévision des crues
- AXE 3 : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité
- AXE 6 : Ralentissement des écoulements
- AXE 7 : Ouvrages de protection

Le poste de chargé de mission du SIGR est en charge d'actions en lien avec la thématique inondation et d'actions inscrites au PAPI, notamment :

- suivi de la thématique inondation avec les partenaires, suivi des démarches PGRI, SLGRI,...
- information auprès des élus et des partenaires,
- étude à la Combe de l'Enfer à Chamouy (St Romain en Gier),
- aménagement du Gier à Saint Romain en Gier à des fins hydraulique, écologique et paysagère,
- aménagement du Gier à Givors à des fins hydraulique, écologique et paysagère,

Il est nécessaire de prendre une délibération plus précise que celle prise le 15/11/2016.

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner par rapport au poste lié au PAPI.

Adoption délibération 17-07 « Poste PAPI » à l'unanimité.

7. Etude Combe de l'Enfer Chamouy (St Romain en Gier)

Le secteur aval de la Combe de l'Enfer à Saint Romain en Gier pose des problèmes d'inondabilité au niveau du hameau de Chamouy. L'Etude locale à la Combe de l'Enfer à Chamouy (St Romain en Gier) est inscrite au niveau de l'Axe I du PAPI du Gier : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque. L'objectif consiste à connaître précisément le fonctionnement hydraulique sur ce secteur, et identifier les solutions envisageables pour éviter l'isolement (accès inondés) des logements concernés en cas de crue.

L'étude prévue est à vocation hydraulique, écologique et paysagère et s'inscrit ainsi dans les objectifs du Contrat de rivière volet B2.

L'étude comprend l'étude du fonctionnement en crue et de la vulnérabilité des habitations, du fonctionnement hydraulique du passage sous ouvrage, de la continuité écologique jusqu'au Gier et recherche de solutions techniques (relevés topographiques et étude).

Le montant envisagé pour cette étude est de 20 000,00 €HT, soit 24 000,00 €TTC.

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner par rapport à l'étude.

Adoption délibération 17-08 « Etude Combe de l'Enfer Chamouy (St Romain en Gier) » à l'unanimité.

8. Aménagement du Gier à St Romain en Gier

L'aménagement du Gier à Saint Romain en Gier est inscrit dans les actions du contrat de rivière Gier (2013 - 2019) au niveau de la fiche action B2-4 ainsi que dans les actions du PAPI Gier, au niveau de l'action 6.2.

L'étude de faisabilité d'aménagement du Gier à Saint Romain en Gier à des fins hydraulique, écologique et paysagère a présenté 7 scénarios. Il est envisagé de mettre en œuvre le scénario 7, ainsi que l'aménagement de stabilisation aval de la zone en rive droite du Gier. Les études de maîtrise d'œuvre préciseront le tracé exact (il se peut que ce tracé soit situé entre le scénario 4 et le scénario 7). Il est proposé qu'une réunion publique soit réalisée sur la base des études d'avant-projet de maîtrise d'œuvre, qui permettront de présenter des documents plus précis que celles de l'étude de faisabilité.

De façon à poursuivre l'opération, il est nécessaire de lancer une maîtrise d'œuvre et le dossier au titre du Code de l'Environnement pour les travaux, ainsi que les études annexes nécessaires à ces travaux. Le montant prévisionnel est de 230 000 €H.T., soit 276 000 €T.T.C..

D'autre part, compte tenu de la présence du seuil, de l'A47 et du pont de la RD103E, il est nécessaire de travailler en coordination avec la DIR-CE et le Conseil Départemental. Le SIGR a rencontré les services techniques de ces 2 structures.

Il est envisagé de solliciter les partenaires financiers du Contrat de Rivière et du PAPI et de conventionner ou monter un groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre.

Suite à ces échanges, Mme D'Aniello Rosa demande au comité syndical de se positionner par rapport à la restauration du Gier à Saint Romain en Gier.

Adoption délibération 17-09 « Restauration hydraulique, écologique et paysagère du Gier à St Romain en Gier » à l'unanimité.

9. Commission d'appel d'offres

Le CGCT (Article L1414-2) indique que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO) composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 (Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

Pour les pouvoirs adjudicateurs, les montants des seuils de procédure formalisés et de mise en œuvre de la CAO sont :

- pour les marchés de service : 209 000,00 €HT,
- pour les marchés de travaux : 5 225 000,00 €HT

(JORF n°0074 du 27 mars 2016).

Les marchés publics qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées, ne sont pas attribuées par la CAO, y compris lorsque l'acheteur a décidé de les passer par une procédure formalisée. L'acheteur peut toutefois décider de consulter la CAO. Il convient de noter que dans ce cas, la CAO n'intervient pas, en principe, pour attribuer le marché. Elle ne rend qu'un avis à titre consultatif ne liant pas l'acheteur (Source : DAJ).

Ainsi, il est proposé de ne pas constituer de la CAO et, lors de la consultation, d'organiser une réunion de présentation de l'analyse des offres. L'ensemble des délégués présents sont d'accord avec cette démarche.

10. GEMAPI

L'étude pour l'organisation de la gouvernance GEMAPI a été envoyée pour consultation en date du 24 janvier 2017. Les offres étaient attendues pour le 21 février 2017.

Le SIGR a reçu une unique offre :

Groupement conjoint SEPIA conseils sas – CALIA conseil sarl – Philippe Marc avocat à la Cour

La candidature est complète et conforme aux demandes.

L'offre est complète et répond aux exigences du cahier des charges.

Détail des montants proposés par le candidat :

Numéro enveloppe	1
Montant de l'offre	SEPIA CALIA Marc
TF Montant € HT	22 500,00 €
TVA	4 500,00 €
Montant € TTC	27 000,00 €
TO 1 : Assistance juridique, rédaction des statuts	2 850,00 €
TVA	570,00 €
Montant € TTC	3 420,00 €
TO2 : Etude des différents modes de gouvernance – territoires élargis	6 350,00 €
TVA	1 270,00 €
Montant € TTC	7 620,00 €
TOTAL HT (base + options 1 et 2)	31 700,00 €
TVA	6 340,00 €
TOTAL TTC (base + options 1 et 2)	38 040,00 €

En option, des prestations suivantes :

- Elaboration, relance et analyse du questionnaire en ligne envoyé aux communes (2 100,00 €HT),
- Organisation et animation d'une journée de 2 à 3 ateliers de travail pour élaboration des scénarios (1 400,00 €HT)
- Journée d'expertise technique ou financière pour la mise en oeuvre opérationnelle du scénario retenu (950,00 €HT/journée)

Il est proposé de retenir le groupement. Les délégués présents sont d'accord avec cette démarche.

Concernant les questionnaires, il s'agira d'interview auprès des EPCI. Compte tenu du surcoût, le questionnaire envoyé aux communes n'est pas activé. Murielle Papirnyk a questionné les EPCI de savoir à connaître les personnes à interviewé au sein de chaque structure.

Rappel : les études en cours

En plus des études GEMAPI, l'étude bilan intermédiaire du Contrat de Rivière a dors et déjà démarrée. Elle prévoit également des interviews (partenaires techniques et financiers, membres de l'entente SEM-SIGR...).

Il est envisagé de mener les interviews de façon simultanée de façon à être efficace.

Etude GEMAPI du SIGR : planning

20 Mars 2017 à 14h à Givors : COPIL démarrage de la tranche ferme

Mars – avril 2017 : Entretiens

Avril : rendu de phase 1 (état des lieux diagnostic)

Mai : phase 2 (propositions de scénarios), réunions d'échanges avec EPCI et GL

Juin juillet ou septembre : COPIL de présentation de phase 2

Pour la réunion du 20 mars 2017 à 14h à Givors, les EPCI et communes du territoire du SIGR, ainsi que les délégués SIGR, sont conviés.

11. Autres et questions diverses

SLRGI

Pour information, la DDT69 mène une consultation concernant la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Avant son approbation par arrêté préfectoral, la stratégie locale est :

- soumise à la consultation officielle des parties prenantes (durée de 2 mois)
- mise à disposition du public (durée de 2 mois)
- transmise pour avis au préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée

Dans le cadre de la mise à la disposition du public, l'ensemble des documents sont disponibles sur le site des services de l'Etat du Rhône : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Directive-inondation/La-strategie-locale-de-gestion-des-risques-d-inondation-SLGRI-de-l-aire-metropolitaine-lyonnaise>

LE PROGRAMME D'ACTION proposé

Action A1 : Programmer les Plans de Prévention des Risques inondation compatibles avec le PGRI

Action A2 : Améliorer les dispositifs de surveillance et d'alerte

Action A3 : Passer de la prévision des crues à la prévision des inondations

Action A4 : Élaborer ou mettre à jour d'une disposition spécifique «inondation» des Plans ORSEC

Action A5 : Maintenir et conforter la gouvernance et les dynamiques existantes par des bassins versants

Action A6 : Développer la connaissance sur le risque

Les actions A sont des actions pilotées majoritairement par l'État.

Action B1 : Définir un plan de communication pour la stratégie locale

Action B2 : Expérimenter une ou plusieurs démarches type « REVITER »

Action B3 : Engager une réflexion intercommunale pour améliorer la gestion de crise

Action B4 : Partager sur le risque inondation entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement

Action B5 : Intégrer le risque ruissellement dans les démarches d'aménagement

Action B6 : Accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le périmètre de la SLGRI

Action B7 : Accompagner les structures «GEMAPI» sur la gestion des ouvrages hydrauliques

Action B8 : Mettre en place un salon itinérant

Cartographie des cours d'eau menée par la DDT

La DDT mène actuellement une cartographie des cours d'eau. Cette démarche fait suite à la circulaire du 3 juin 2015.

Une cartographie de 2008 était existante dans le Rhône.

Les objectifs de cette nouvelle cartographie sont notamment :

- Application réglementation police de l'eau,
- élaborer un Guide d'entretien des cours d'eau

Cette cartographie est en consultation actuellement et la DDT prévoit de réaliser des mises à jour régulièrement.

Il est possible de demander des modifications (par fiche sur le site internet par exemple).

Cette démarche ne concerne pas les distances d'épandages BCAE, c'est toujours la carte IGN qui est utilisée.

Autres questions

Aucune autre question n'est posée. Madame la Présidente remercie les participants et lève la séance.